

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2022

L'An deux mil vingt-deux, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David CREVET, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mmes BIZET Angèle, CALLENS Aurore, COUTARD Virginie, MARESSE Aurélie, OLIVERO Marie-José, PATROUILLER Mélissa et Mrs CREVET David, DESCROIZETTE Gilles, OSWALD Alain, ROUX Jérémy, SMAJDA Lucas, TAÏRI Karim, VANDAMME Paul.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Mme QUIGNON Marie-Angèle (pouvoir à M OSWALD Alain), Mme MAILLARD Sophie (pouvoir à M TAÏRI Karim).

1. <u>APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER</u> 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de formuler les remarques éventuelles quant au compte rendu de séance du 22 février 2022.

Les conseillers municipaux n'ayant pas de remarques, ni questions à formuler ; en conséquence, le compte rendu de séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

2. <u>COMPTABILITE – M14 – COMPTE DE GESTION 2021</u> Délibération n°2022_0011

Le **CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré, approuve par DOUZE voix POUR le compte de gestion 2021 dressé par Monsieur DESCAMPS Patrick, Receveur Percepteur de Beauvais.

3. <u>COMPTABILITE – M14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021</u> Délibération n°2022_0012

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur Paul VANDAMME, approuve par DOUZE voix POUR le compte administratif 2021, dressé par Monsieur David CREVET, Maire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	306 401.82 €
Recettes:	487 365.98 €
Excédent de fonctionnement de clôture :	180 964.16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses :	37 869.55 €
Recettes:	59 948.76 €
Excédent d'investissement de clôture :	22 079.21 €

4. COMPTABILITE - M14 - AFFECTATION DE RESULTAT 2021

Délibération n°2022_0013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur David CREVET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 6 avril 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	52 819.44 €
Un excédent reporté de :	128 144.72 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	180 964.16 €

Un excédent d'investissement de : 22 079.21 €
Un déficit des restes à réaliser de : 35 755.89 €
Soit un besoin de financement de : 13 676.68 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : excédent	180 964.16 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	13 676.68 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	167.287.48€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 22 079.21 €

5. <u>COMPTABILITE – M14 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</u> Délibération n°2022_0014

Le **CONSEIL MUNICIPAL de FROCOURT**, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2022 une subvention communale aux associations suivantes :

✓	ANCIENS COMBATTANTS	300.00€
\checkmark	ASSOCIATION CONNAISSANCES DES CALVAIRES DU BEAUVAISIS	40.00 €
✓	ENVOL	50.00 €

Par QUINZE voix POUR.

6.-COMPTABILITE – M14 – VOTE DES TROIS TAXES

Délibération n°2022_0015

Le **CONSEIL MUNCIPAL**, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti et de la Taxe Foncière Non Bâti de la façon suivante :

TAXE	Taux d'imposition	Produit assuré
Taxe foncière (bâti)	49.95	161 239.00 €
Taxe foncière (non bâti)	58.56	17 919.00 €

TOTAL 179 158.00 €

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas d'augmenter pour la partie communale les Taxes Foncière sur le Bâti et le Non Bâti.

7. <u>COMPTABILITE – M14 – BUDGET PRIMITIF 2022</u> Délibération n°2022_0016

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présent d'adopté le budget primitif 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 547 887.48 € Recettes 547 887.48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses 105 429.25 € (dont 35 755.89 € de RAR)

Recettes: 105 429.25 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur OSWALD Alain propose au conseil municipal de mettre à disposition des habitants les tonnelles à l'occasion de la fête des voisins prévu le 20 mai 2022.

- Madame OLIVERO Marie-José demande si une campagne de nettoyage de la nature est à nouveau prévue, un rendez-vous sera proposé courant mai par l'équipe municipale.
- Monsieur ROUX Jérémy informe le conseil municipal que des habitants aimeraient un service de transport à la personne. Monsieur le Maire rappelle que les habitants peuvent faire une demande auprès de COROLIS de transport à la demande Pour réserver un déplacement, il est nécessaire d'appeler l'agence Oise Mobilité au 0 970 150 150 de 08h00 à 19h00 du lundi au samedi. Le coût de cette prestation est de 2 € l'aller, 3,50 € l'aller/retour.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 21H00.